

# PASSEPORT JEUNE CITOYEN

2021 



Ozoir-la-Ferrière

# PASSEPORT JEUNE CITOYEN



## UN PASSEPORT POUR LA CITOYENNETÉ

Promouvoir la participation des jeunes à la vie associative, sportive, culturelle, sociale, éducative ou institutionnelle de la Ville, est une volonté politique que nous avons fortement affirmée depuis de nombreuses années et qui nous a conduit à créer et mettre en place un dispositif spécifique : le Passeport Jeune Citoyen

Au fil des années, le Passeport a séduit de nombreux jeunes Ozoiens pour apprendre la citoyenneté et participer à un acte citoyen au sein même de la Ville à travers l'échange et le partage autour d'opérations concrètes. Il repose sur un équilibre entre d'un côté, des droits et avantages et de l'autre, des obligations et des règles à respecter. S'inscrivant dans un contrat entre la Ville et le jeune citoyen(ne), le Passeport Jeune Citoyen s'adressant aux jeunes âgés de 11 à 20 ans encourage la citoyenneté par un engagement du jeune permettant d'appréhender les enjeux de la solidarité, du partage, du civisme et de la responsabilité.

À travers une charte de la citoyenneté à respecter, le jeune participera à la vie de la Ville en apportant son aide à une association venant en aide aux plus démunis, ou à nos services techniques dans la préservation de notre cadre vie ou encore d'accompagner les personnes âgées de la Résidence dans divers ateliers etc. En contrepartie, il bénéficiera de plusieurs avantages, sous forme de chèques utilisables auprès des associations d'Ozoir-la-Ferrière ou de participations financières pour des formations telles que le BAFA ou le permis de conduire par exemple. Les actions et initiatives solidaires ne manquent pas !

Je vous invite donc à vous rapprocher du service Citoyenneté Jeunesse pour obtenir ou renouveler votre Passeport Jeune Citoyen.

**À très vite pour un prochain rendez-vous citoyen !**

**Jean-François ONETO**

*Maire d'Ozoir-la-Ferrière*

*Président de la Communauté de Communes Les Portes Briardes*

*Conseiller départemental de Seine-et-Marne*



# LE SOMMAIRE

**LA CHARTE ..... P.4**

**LE PASSEPORT  
JEUNE CITOYEN,  
QU'EST-CE QUE C'EST ? ..... P.5**

**DE QUOI EST-IL COMPOSÉ ? ... P.7**

**COMMENT UTILISER  
LES CHÈQUES ? ..... P.8**

**FORMULAIRE DE  
DEMANDE DU PASSEPORT  
JEUNE CITOYEN ..... P.16**

**NUMÉROS UTILES ..... P.19**

# PASSEPORT JEUNE CITOYEN

# LA CHARTE

## LA CITOYENNETÉ, C'EST AVANT TOUT UNE RESPONSABILITÉ.

C'est un équilibre entre, d'un côté, des droits et des avantages et, de l'autre, des obligations et des règles à respecter.

En tant que jeune, je me demande si le monde dans lequel je suis est juste, équilibré, s'il récompense assez les efforts, s'il permet vraiment de s'épanouir.

**Avec le dispositif « Passeport Jeune Citoyen », je participe à la vie de ma commune.** J'exprime ainsi ma volonté d'apprendre la citoyenneté et de trouver ma place. J'expérimente les relations humaines à travers le sport, la culture, la vie associative, l'école, la formation, le goût du travail, et je comprends ce que ma participation à la vie de la société peut avoir de valorisant, pour moi et pour elle.

Pour ce parcours vers la citoyenneté et avec ce dispositif, je trouverai des professionnels attentifs pour m'aider à trouver des solutions à mes difficultés et répondre à mes besoins, quels qu'ils soient : scolarité, loisirs, services, informations etc.

## EN CONTREPARTIE, JE M'ENGAGE :

- **À respecter** les règles de vie en société,
- **À faire** ces expériences avec ouverture d'esprit, en respectant le matériel mis à ma disposition, les lieux, les personnes, les règles de politesse, de sécurité et les autres,
- **À effectuer** au moins une action citoyenne au sein de la commune.

Je sais que le non-respect de ces engagements peut me faire perdre, pendant un certain temps ou définitivement, tout ou partie des avantages proposés par la commune.

Si je suis mineur(e), elle propose à mes parents de s'associer à cette démarche.

# QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Un dispositif pour permettre l'accès à la citoyenneté !**

## **LE PASSEPORT JEUNE CITOYEN VISE LES JEUNES OZOIRIENS ÂGÉS DE 11 À 20 ANS.**

Il a été créé par la Municipalité pour favoriser l'engagement citoyen et pour encourager le partage et l'échange autour d'actions concrètes. Les jeunes pourront appréhender les enjeux de la citoyenneté et de la solidarité tout en bénéficiant de chèques découvertes à valoir dans les différents domaines auprès de structures municipales et associatives.

La citoyenneté revêt des valeurs fondamentales pour lesquelles la Ville d'Ozoir-la-Ferrière est attachée en mettant en place des opérations citoyennes. Le civisme, la responsabilité, la solidarité et le partage sont des valeurs guidant l'action citoyenne du dispositif « Passeport Jeune Citoyen » au travers d'un contrat entre la Ville et le/la jeune citoyen(ne).

Donner du temps à une association caritative, suivre une formation aux premiers secours, accompagner les personnes âgées de la Résidence, sont quelques-unes des actions qui vous permettront de contribuer à la vie collective des habitants d'Ozoir-la-Ferrière.

En échange de l'engagement du jeune à respecter une charte de la citoyenneté, il lui est proposé de participer à la vie de la Ville pour bénéficier, en contrepartie, de divers avantages, notamment sous forme de chèques utilisables auprès des associations d'Ozoir-la-Ferrière ou de participations financières à des formations.

À titre d'exemple, le collégien ou lycéen bénéficie d'un soutien à la réussite scolaire

à travers un accès gratuit à un site internet spécialisé à la scolarité pour approfondir ses connaissances et compléter ses recherches.

## **LE PASSEPORT JEUNE CITOYEN CONTIENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

- une carte à votre nom avec votre photo,



- des chèques nominatifs à retrouver au fil des pages de la brochure.



## **COMMENT DEMANDER SON PASSEPORT JEUNE CITOYEN ?**

En utilisant le formulaire qui est à compléter et à détacher à la fin de la brochure. Puis, il suffit de l'adresser ou de le déposer au service Citoyenneté Jeunesse.

**+ d'infos : Service Citoyenneté Jeunesse 01 64 43 35 91**

# LE SERVICE CITOYENNETÉ JEUNESSE

*Le rôle du service Citoyenneté Jeunesse est d'accompagner et d'informer le jeune depuis l'adolescence aux premières années de la vie d'adulte à travers différentes ressources, actions et initiatives comme le Passeport Jeune Citoyen. En partenariat avec différents services municipaux, le service Citoyenneté Jeunesse, dans le cadre de ses missions, gère les structures municipales telles que le Point Information Jeunesse, le Club Ados et le Studio de musique.*



## POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Lieu d'accueil privilégié  
des jeunes Ozoiriens

pour rechercher des informations dans le domaine de la scolarité, des métiers, de l'emploi, de la formation, mais aussi des loisirs, du sport..., le PIJ permet aux jeunes de consulter ces ressources gratuitement et de manière anonyme. Il met en place des actions thématiques et dispose d'un espace bureautique et multimédia pour :

- la recherche d'informations
- les démarches administratives en ligne
- la rédaction de CV et lettres de motivation
- le travail scolaire (devoirs, rapports de stage...).

 Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

**Renseignements : 01 64 43 35 91**



## LE CLUB ADOS

Cette structure municipale propose aux jeunes de 11 à 17 ans un programme d'activités adapté et varié pendant les vacances scolaires, telles que sorties ludiques et culturelles, activités sportives, culinaires... Le Club Ados est un lieu de détente, de rencontres, d'échanges, de découverte et de construction qui favorise l'autonomie du jeune.

**Renseignements : 01 64 43 36 06**



## LE STUDIO MUSIQUE

La Ville d'Ozoir-la-Ferrière propose aux musiciens un lieu de répétition d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>. Le studio dispose d'un matériel performant adapté et d'un traitement acoustique assurant des séances de qualité.

- Tarif pour les Ozoiriens : 12 € de l'heure.
- Du lundi au samedi de 11h à 23h

**Renseignements & réservations :  
01 64 43 35 91**

**Téléchargez le dépliant :**

 [www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr](http://www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr)

# DE QUOI EST-IL COMPOSÉ ?

Le passeport contient la carte nominative, et les chèques suivants :

CHÈQUES	SECTEURS	AVANTAGES	JEUNES CONCERNÉS
<b>ACTION CITOYENNE</b>	En fonction du domaine choisi	Pouvoir bénéficier du Passeport 2021	11-20 ans
<b>VIE SOCIALE</b>	BAFA	Participation financière après l'obtention de la première partie du BAFA	17-20 ans
	Permis de conduire	Participation financière à - L'obtention du code - L'obtention de la conduite	15-20 ans
<b>VIE SCOLAIRE</b>	Aide à la réussite scolaire	Connexion gratuite sur un site Internet + aide personnalisée une fois par mois (maths, anglais et français)	Collégiens - Lycéens
	Livres scolaires ou Matériel scolaire	Participation financière pour l'achat de manuels scolaires  Participation financière pour l'achat de matériel professionnel (cuisine, coiffure...)	Collégiens, lycéens ou jeunes qui poursuivent des études supérieures ou professionnelles  ou Jeunes en études professionnelles (CAP, Bac Pro, BTS...)
<b>ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS</b>	Bibliothèque	Prise en charge de l'adhésion annuelle	11-20 ans
	Spectacles	Réductions sur le prix des places	11-20 ans
	Piscine	Réduction sur le prix des entrées	11-20 ans
	Cinéma	Réduction sur le prix des places	11-20 ans
	Associations sportives	Participation financière aux frais d'adhésion	11-20 ans
	Associations Culture Loisirs	Participation financière aux frais d'adhésion	11-20 ans
	Club Ados	Une 1/2 journée sans repas et hors sortie	11-17 ans

# COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?

## CHÈQUE ACTION CITOYENNE

*Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans et que vous souhaitez obtenir un « Passeport Jeune Citoyen ». En effet, vous ne pourrez retirer votre passeport qu'à partir du moment où vous serez inscrit à une action citoyenne. Vous pouvez réaliser cette action citoyenne de différentes manières, selon votre préférence et votre âge :*

- **Soit participer à une des actions proposées par les partenaires :**

Dans ce cas, vous devez participer à une demi-journée parmi les actions proposées par les partenaires à raison de : **3h pour les 11-15 ans et 4h pour les 16-20 ans.**



**13-20 ans**

**Les Restos du Cœur :**  
réception, rangement et distribution de marchandises.



**11-20 ans**

**Service municipal des Sports :**  
participation à l'organisation de la journée « Fête du sport », accueil, pointage des enfants.



**14-20 ans**

**Association locale pour le Téléthon :**  
collecte.



**Tout âge**

**Service municipal Environnement :**  
participation à l'action « Nettoyons la nature » et à celle « Défi Clean ».



**14-20 ans**

**Résidence des Personnes Âgées de la ville :**  
accompagnement des personnes dans des ateliers (mémoire, sport santé, animation).



**Tout âge**

**Comité d'Animation des Margotins :**  
participation à la préparation du carnaval annuel.

*Le jeune participe à l'action qui l'intéresse et s'inscrit au Service Citoyenneté Jeunesse.*

Selon les actions, plusieurs dates et/ou horaires sont possibles. Cela permet au jeune de s'inscrire en fonction de son emploi du temps personnel.



- **Soit donner son sang dans une des collectes organisées sur la commune (jeunes de 18 à 20 ans).**

Les dates des collectes faites dans la ville sont affichées au Point Information Jeunesse.

Le jeune fait tamponner son chèque « action citoyenne » par les responsables de la collecte.



- **Soit suivre la formation aux premiers secours (PSC1) encadrée par les Pompiers de la ville :**

Le jeune s'inscrit auprès du Service Citoyenneté Jeunesse ; la date dépendra du nombre de jeunes inscrits. La formation se déroule sur une journée complète et un diplôme est délivré.



# COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?

**ATTENTION**, les chèques doivent être déposés avant le **30 novembre** pour être remboursés sauf les chèques BAFA et Permis de conduire. Il est important que les jeunes fassent signer leur chèque citoyen et les ramènent au PIJ.

## CHÈQUE BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

*Par cette aide, la ville souhaite favoriser vos recherches d'emploi et de formation. Vous êtes concerné si vous avez entre 17 et 20 ans. Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 50 € sur les frais d'inscription à la première partie du BAFA.*



- Vous devrez fournir au Service Citoyenneté Jeunesse l'attestation indiquant que vous avez obtenu une mention satisfaisante à votre stage ainsi qu'une facture de l'organisme. Remboursement par virement bancaire (vous devez remettre un RIB au service).
- Vous pouvez obtenir des informations sur le BAFA, sur les organismes habilités à la formation et sur les autres aides financières possibles au Point Information Jeunesse.

Par la suite, vous pouvez demander à effectuer la deuxième partie du BAFA (le stage pratique) dans l'un des accueils de loisirs municipaux qui accueillent toute l'année des stagiaires, à titre bénévole, pendant les vacances scolaires.



## CHÈQUES PERMIS DE CONDUIRE

*Par cette aide, la ville souhaite vous permettre d'être plus autonome.*

- Vous êtes concerné si vous avez entre 15 et 20 ans. Les deux chèques donnent droit à une participation financière de la commune de : Chèque code : 20 € à l'obtention de l'examen du Code de la route - Chèque conduite : 50 € à l'obtention de l'examen de conduite.
- Vous devrez fournir au Service Citoyenneté Jeunesse les justificatifs de paiement de votre inscription à une auto-école de votre choix et l'attestation de réussite, après l'obtention de vos examens. Remboursement par virement bancaire (vous devez remettre un RIB au service).

## CHÈQUE BIBLIOTHÈQUE

*Par cette aide, la ville souhaite vous permettre l'accès à une activité culturelle qui favorise la maîtrise de la langue et de l'écriture. L'association « Bibliothèque pour tous » (place du Marché) prête des livres de tous les genres et pour tous les âges.*

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans. Le chèque vous donne droit à la gratuité de l'adhésion annuelle.

- **Pour en bénéficier, il vous suffit de présenter votre carte et de remettre votre chèque à la bibliothèque.**



## CHÈQUE SPECTACLES ESPACE HORIZON

*Par cette aide, la ville souhaite favoriser l'accès à une activité culturelle et la découverte de différents spectacles.*

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans. Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 10 € pour l'achat d'une place de spectacle.

- **Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque lors du paiement de votre place.**

À la place du ticket d'entrée, votre nom sera inscrit sur la liste des personnes autorisées à entrer sur présentation de votre carte nominative.



# COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?



## CHÈQUE PISCINE CATHERINE PLEWINKSI

*Par cette aide, la ville souhaite favoriser l'accès à la piscine et à une activité qui combine loisirs et sport. La piscine municipale dispose d'un bassin de 25 m x 12,5 m (profondeur de 95 cm à 2,10 m). Elle propose aussi une pataugeoire l'été, ainsi qu'un solarium.*

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans.

Vous bénéficiez de cinq chèques de 1 € chacun, à valoir sur l'achat d'une entrée à la piscine municipale.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de présenter votre carte et de remettre l'un des chèques à l'entrée de la piscine.

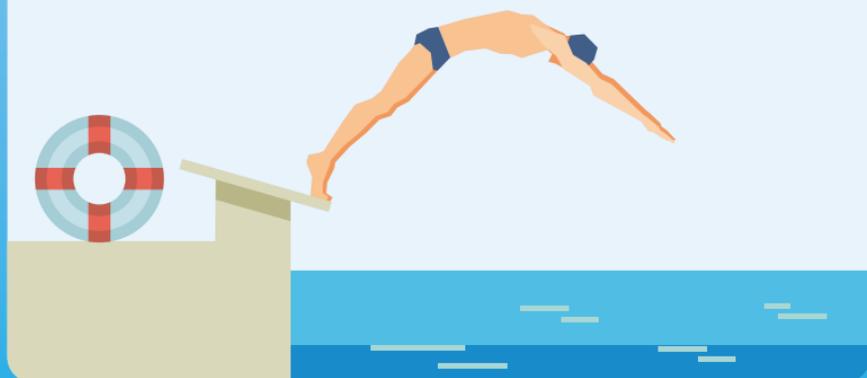


## CHÈQUE CINÉMA PIERRE BRASSEUR

*Par cette aide, la ville souhaite favoriser la découverte du cinéma associatif qui diffuse des films récents et de qualité, dans une salle moderne et bien sonorisée.*

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans. Vous bénéficiez de trois bons de réduction d'un montant de 3 € chacun, à valoir sur l'achat de tickets au cinéma Pierre Brasseur.

- Pour en bénéficier, il vous suffit de présenter votre carte et de remettre l'un des chèques à l'entrée du cinéma.



## CHÈQUE DÉCOUVERTE ASSOCIATIONS SPORTIVES

*Par cette aide, la ville souhaite favoriser la pratique d'une activité sportive qui participe à l'acquisition des règles de vie sociale, surtout lorsqu'elle est pratiquée au sein d'un tissu associatif dynamique.*

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans. Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 20 € sur l'adhésion annuelle à une association sportive de la ville.

- **Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque à l'association sportive de votre choix, qui déduira cette somme du montant de l'adhésion annuelle.** L'utilisation du chèque reste sous votre responsabilité exclusive, ou celle des parents pour les mineurs, en ce qui concerne les conditions d'aptitude physique des jeunes à la pratique sportive concernée. Pour les activités sportives, une tenue de sport adaptée est obligatoire (chaussures de sport propres pour les activités pratiquées dans un gymnase).



## CHÈQUE DÉCOUVERTE ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LOISIRS

*Par cette aide, la ville souhaite favoriser l'accès aux activités culturelles et de loisirs. Pratiquées dans le milieu associatif, ce sont d'excellentes occasions de rencontrer les autres et, à leur contact, de s'enrichir d'expériences valorisantes.*

Vous êtes concerné si vous avez entre 11 et 20 ans. Le chèque donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 20 € sur l'adhésion annuelle à une association culturelle ou de loisirs de la ville.

- **Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque à l'association culturelle ou de loisirs de votre choix, qui déduira cette somme du montant de l'adhésion annuelle.**



# COMMENT UTILISER LES CHÈQUES ?



## CHÈQUE DÉCOUVERTE CLUB ADOS

*Par cette aide, la ville souhaite faire découvrir une structure dédiée aux jeunes et encadrée par des professionnels de l'animation. Projets de groupe, confection de repas, activités physiques et sportives... sont au programme, à chaque période de vacances scolaires.*

Pour les jeunes de 11 à 17 ans. Le chèque donne droit à une ½ journée gratuite au Club Ados (sans repas et hors sortie).

- Pour en bénéficier, il vous suffit de remettre votre chèque au service des Régies au moment de l'inscription.



## CHÈQUES AIDE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

*Par ces aides, la ville souhaite apporter son soutien à la réussite scolaire.*

Vous êtes concerné si vous êtes collégien ou lycéen.

Ces chèques sont les suivants :

- **Chèque Prof Express** : il vous permet de vous connecter gratuitement au site spécialisé Prof Express ([www.profexpress.com](http://www.profexpress.com)). Vous pouvez également, une fois par mois, obtenir l'aide d'un professeur de l'Éducation Nationale en mathématiques, en anglais et en français, soit par l'intermédiaire de la plateforme interactive, soit par téléphone. Vos identifiant et mot de passe vous permettant d'accéder au site vous seront communiqués après avoir retiré votre passeport. Grâce à ce site, vous pourrez revoir et approfondir vos leçons, vous assurer par des exercices avec correction spécialisée que vous maîtrisez vos connaissances, tester votre niveau et votre progression, voire, éventuellement, reconstituer les connaissances de base qui vous manquent.



- **Chèque livres scolaires ou chèque matériel études professionnelles** :

vous êtes concerné si vous êtes collégien, lycéen, si vous poursuivez des études supérieures ou des études professionnelles. Le chèque livre scolaire donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 30 € (3 x 10 €) sur les frais d'achat de manuels scolaires. Le chèque d'études professionnelles donne droit à une participation financière de la commune d'un montant de 50 € sur les frais du matériel lié aux études professionnelles. Dans les deux cas, vous devrez fournir au Service Citoyenneté Jeunesse les justificatifs de paiement (ticket de caisse avec détail) ainsi qu'un certificat de scolarité. Remboursement : par virement bancaire (vous devez nous remettre un RIB).



# FORMULAIRE DE DEMANDE

## QUAND ET COMMENT DEMANDER VOTRE PASSEPORT ?

Avant le 17 octobre 2021 en adressant ce formulaire au service Citoyenneté Jeunesse.

## UNE FOIS LE FORMULAIRE REMPLI, OÙ LE DÉPOSER ?

Plusieurs possibilités :

- Point Information Jeunesse
- Dans la boîte aux lettres du service Citoyenneté Jeunesse,  
43, avenue du Général de Gaulle

Vous devez signer le formulaire recto/verso, y compris si vous êtes mineur.  
Dans ce cas, vos parents doivent signer également.

## COMMENT RETIRER VOTRE PASSEPORT ?

Après le dépôt de votre formulaire, vous pouvez venir retirer votre  
« Passeport Jeune Citoyen » au Service Citoyenneté Jeunesse sous quelques jours.

- Vous devez **impérativement être présent** pour retirer votre passeport.
- Il est personnel et nominatif et **ne peut pas être remis à une autre personne**.
- Si vous êtes mineur, **vous devrez être accompagné de l'un de vos parents**.

**VOUS DEVREZ ÉGALEMENT SIGNER  
LA CHARTE QUI VOUS ENGAGE  
DANS VOTRE DÉMARCHE.**

**LE PASSEPORT DOIT ÊTRE RETIRÉ  
AVANT LE 31 OCTOBRE 2021.**

**LE PASSEPORT JEUNE CITOYEN  
CONCERNE TOUS LES JEUNES  
NÉS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2001  
ET LE 31 DÉCEMBRE 2010**

**PASSEPORT JEUNE  
CITOYEN**



## INFORMATIONS CONCERNANT LE JEUNE :

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ..... Sexe .....

Adresse courriel .....

Adresse (si différente de l'adresse des parents ci-dessous)  
.....

**PHOTO**  
OBLIGATOIRE

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PARENTS (à remplir si le jeune est mineur)

Nom..... Prénom.....

Qualité (père, mère, tuteur...).....

Adresse.....  
.....

Adresse courriel .....

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Type	Nom et/ou qualité du correspondant	Personnel / Professionnel	Numéro
Fixe / Mobile			

Type : fixe ou mobile : rayez la mention inutile.

Si vous faites des études	Si vous ne faites pas d'études
<b>Êtes-vous :</b> <input type="checkbox"/> Collégien Classe : ..... <input type="checkbox"/> Lycéen Section : ..... <input type="checkbox"/> Étudiant : ..... Année d'étude : ..... <input type="checkbox"/> Autre : ..... Précisez : .....	<b>Êtes-vous :</b> <input type="checkbox"/> À la recherche d'un emploi <input type="checkbox"/> Employé : ..... Profession : ..... <input type="checkbox"/> Autre : ..... Précisez : .....
Dans quel établissement ? (nom/ville) .....	

Je certifie exacts les renseignements inscrits sur la demande de Passeport Jeune Citoyen.

**J'ai pris connaissance de la charte et je m'engage à la respecter.**

Signature du jeune citoyen

Signature des parents si le jeune est mineur

# LA CHARTE

## PASSEPORT JEUNE CITOYEN

### LA CITOYENNETÉ, C'EST AVANT TOUT UNE RESPONSABILITÉ

C'est un équilibre entre, d'un côté, des droits et des avantages et, de l'autre, des obligations et des règles à respecter. En tant que jeune, je me demande si le monde dans lequel je suis est juste, équilibré, s'il récompense assez les efforts, s'il permet vraiment de s'épanouir. **Avec le dispositif « Passeport Jeune Citoyen », je participe à la vie de ma commune.** J'exprime ainsi ma volonté d'apprendre la citoyenneté et de trouver ma place. J'expérimente les relations humaines à travers le sport, la culture, la vie associative, l'école, la formation, le goût du travail, et je comprends ce que ma participation à la vie de la société peut avoir de valorisant, pour moi et pour elle. Pour ce parcours vers la citoyenneté et avec ce dispositif, je trouverai des professionnels attentifs pour m'aider à

trouver des solutions à mes difficultés et répondre à mes besoins, quels qu'ils soient : scolarité, loisirs, services, informations etc.

### EN CONTREPARTIE JE M'ENGAGE :

- **À respecter** les règles de vie en société,
- **À faire** ces expériences avec ouverture d'esprit, en respectant le matériel mis à ma disposition, les lieux, les personnes, les règles de politesse, de sécurité et les autres,
- **À effectuer** une action citoyenne au sein de la commune.

Je sais que le non-respect de ces engagements peut me faire perdre, pendant un certain temps ou définitivement, tout ou partie des avantages proposés par la commune. Si je suis mineur(e), elle propose à mes parents de s'associer à cette démarche.

Nom : ..... Prénom : .....

*Signature du jeune*

*Signature des parents  
si le jeune est mineur*

# NUMÉROS UTILES



SECTEUR	SERVICES	TÉL.
VILLE	SERVICE CITOYENNETÉ JEUNESSE	01 64 43 35 91
	PÔLE SOCIAL OZOIR-LA-FERRIÈRE	01 60 34 53 00
	POLICE NATIONALE	01 70 29 31 45
	POLICE MUNICIPALE	01 60 02 62 22
SANTÉ	POMPIERS	18
	CENTRE ANTI-POISON	01 40 05 48 48
	SAMU SOCIAL	115
	SERVICE D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (SAJED) - PONTAULT	01 60 28 53 59
	MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ANTENNE OZOIR	01 60 34 53 00
	FIL SANTÉ JEUNES	0 800 235 236
	SIDA INFO SERVICES	0 800 840 800
	SOS DÉPRESSION	0 890 888 831
	TABAC INFO SERVICE	39 89
	DROGUES INFO SERVICE	0 800 23 13 13
	ÉCOUTE ALCOOL	0 980 980 930
VIOLENCE	ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	119
	NON AU HARCÈLEMENT	30 20
	VIOL FEMME INFO SERVICE	0 800 05 95 95
	NUMÉRO NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES	116 006
FAMILLE	MAISON DES ADOLESCENTS (ADOBASE) ROISSY-EN-BRIE	01 60 54 30 73
EMPLOI FORMATION	POINT INFORMATION JEUNESSE	01 64 43 35 91
	RELAIS EMPLOI	01 64 43 35 03
	PÔLE EMPLOI	39 49
	MISSION LOCALE DU PLATEAU DE BRIE	01 64 43 52 90
	CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)	01 60 29 27 16



# PASSEPORT JEUNE CITOYEN

Hôtel de Ville  
d'Ozoir-la-Ferrière  
45, avenue du Général de Gaulle  
BP149 - 77834 Ozoir-la-Ferrière Cedex

Tél. : 01 64 43 35 35

 d'infos  [mairie-ozoir-la-ferriere.fr](http://mairie-ozoir-la-ferriere.fr)

 Suivez-nous  [@VilleOzoirlaFerriere](https://www.facebook.com/VilleOzoirlaFerriere)

 Info SMS  Ozoir WebTV

**PASSEPORT JEUNE CITOYEN**  
**01 64 43 35 91**



Ozoir-la-Ferrière